Conseil du statut de la femme
Québec

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate
CNW : code 01
GQM : 00660

Le Conseil du statut de la femme analysera les propositions du gouvernement

Québec, le 10 septembre 2013 - Le Conseil du statut de la femme salue la volonté du gouvernement du Québec de faire de l'égalité entre les femmes et les hommes l'un des quatre piliers de la Charte des valeurs québécoises, ainsi que son intention de baliser les demandes d'accommodements. Dans les prochaines semaines, le Conseil analysera la portée des différentes propositions gouvernementales en matière de laïcité, comme il le fait pour tout projet de politique publique. À titre d'organisme de recherche, ses prises de position sont basées sur une analyse minutieuse des effets, sur les femmes, des projets de loi et programmes gouvernementaux.

Les avis du Conseil intitulés *Affirmer la laïcité, un pas de plus vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes* et *Droit à l'égalité entre les femmes et les hommes et liberté religieuse*, publiés respectivement en 2011 et en 2007, proposaient entre autres de :

- Modifier la Charte québécoise des droits et libertés afin d'affirmer que l'État est laïque;
- Interdire aux agentes et agents de l'État de porter des signes religieux nettement visibles sur leur lieu de travail (ex : hidjab, kippa, turban, croix nettement visible);
- Interdire les signes et les symboles religieux dans les institutions de l'État (ex : le crucifix à l'Assemblée nationale);
- Doter le Québec d'une politique de gestion de la diversité religieuse dans les institutions de l'État en tenant compte de l'impact de chaque accommodement sur le droit à l'égalité des femmes et des hommes;
- Retirer l'enseignement des religions du cours Éthique et culture religieuse (ECR), obligatoire dans les écoles du Québec;
- Réexaminer les subventions consenties aux écoles confessionnelles par l'État québécois et les privilèges fiscaux consentis aux communautés religieuses.

Comme nous l'avions écrit en 2011, nous jugeons essentiel qu'un débat sur la laïcité soit tenu avant l'application de mesures concrètes, un débat duquel pourrait se dégager un consensus social et politique. Il est à souhaiter que les outils de

consultation proposés par le ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne puissent contribuer à atteindre cet objectif.

Depuis 40 ans, le Conseil du statut de la femme a pour mission défendre les intérêts et les droits des Québécoises de toute origine, de conseiller le gouvernement et d'informer la population sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes. Pour plus d'information, rendez-vous au www.placealegalite.gouv.qc.ca.

-30-

Pour information : Marie-Andrée Lefebvre
Attachée de presse
Conseil du statut de la femme
Marie-andree.lefebvre@csf.gouv.qc.ca
Téléphone : 418 643-4326, poste 245
Cellulaire : 418 446-2203